

CRDG : lutte contre les plantes invasives - été 2016

Fort d'un subside exceptionnel dispensé par la Province du Brabant wallon, le Contrat de rivière Dyle-Gette a pu mener à bien une nouvelle campagne de lutte, courant 2016, contre le développement de la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya dans le bassin et l'hydrocotyle fausse-renoncule, et ce pour un budget total estimé à **35.000 euros**.

Comme les années précédentes, l'action berces-balsamines a comporté 2 volets principaux :

- une approche *professionnelle* avec l'emploi de 2 sociétés extérieures qui se sont attelées à gérer ces plantes à l'échelle de 2 sous-masses d'eau (Thyle et affluents + Petite Gette et affluents) avec la collaboration active des associations et communes concernées sur la zone de travail. L'année 2016 constitue la 4^{ème} année de projet sur la masse d'eau de la Thyle et la 2^{ème} année sur la masse d'eau de la Petite Gette.
- Une approche plutôt axée sur la *gestion participative*, dite « chantiers satellites », et répartie en divers lieux du bassin et réalisée préférentiellement en collaboration avec les partenaires locaux du Contrat de rivière.

Pour la première fois, une action de lutte coordonnée contre le développement de l'hydrocotyle fausse-renoncule a eu lieu cette année dans le sous-bassin de la Marbaise sur Grez-Doiceau. Divers acteurs étaient impliqués dans cette action.

Comme les années précédentes, de nombreuses concertations ont eu lieu au cours des mois d'avril et mai (parfois jusque juillet voire août) pour préciser l'implication des différents acteurs dans cette campagne et définir un calendrier des actions.

1. Berces/balsa : masse d'eau de la Thyle

Ces chantiers d'arrachage à l'échelle d'une masse d'eau ont concerné le ruisseau de la Thyle et certains de ses affluents : le ruisseau de Gentissart, le Ri d'Hez et le ruisseau de Dreumont. Trois communes ont été concernées : Villers-la-Ville, Genappe et surtout Court-Saint-Etienne.

Au final, l'entière responsabilité des cours d'eau a pu être administrée comme initialement prévu dans le cahier des charges (*cf* ci-dessous). Le linéaire et les quantités horaires prévus dans le cahier des charges étaient moins importants que les années précédentes car certains CE avaient déjà été gérés pendant 3 ans et les populations de balsamines n'étaient plus assez importantes par endroit pour justifier le recours à une entreprise. Plusieurs tronçons ont donc été placés sous surveillance grâce aux acteurs locaux (commune et association). Ceci a permis à l'entreprise de se focaliser 1/ sur les tronçons qui n'avaient pas encore été gérés pendant 3 années (partie aval de la Thyle entre le moulin de Chevelipont et la confluence avec le Ri d'Hez, Ri d'Abreuron, ...) et 2/ sur certaines zones problématiques et parfois difficiles d'accès (roselière de Tilly, Bois humides du ri de Dreumont et du ri d'Hez, zones humides de la Fontaine Brigode et du Gentissart, ...). Les balsamines sont en grande voie de raréfaction sur cette masse d'eau, mais certains sports agissent comme des petits villages d'irréductibles et sont toujours présents année après année, malgré une attention particulière. Des conditions d'accessibilité et/ou de visibilité difficiles sont probablement la cause de ces quelques populations sans fin. Malgré tout, la quasi-totalité des plantes présentes sur les CE a encore été

retirée cette année et les foyers sources de la contamination identifiés et arrachés en accord avec les propriétaires.

La durée de ce chantier est évaluée à **82 jours** effectifs (9 jours calendrier), soit quelques **490 heures** passées sur le terrain par les ouvriers de la nature. Les

Bonne nouvelle, grâce à l'implication d'un nouveau partenaire (hors cadre du CSC), le linéaire traité a pu être prolongé sur la Thyle et ce sur un peu plus de 2000 mètres.

Les tronçons traités pour la balsamine :

Thyle : . Entre les étangs du golf de La Bruyère (Sart-Dame-Avelines) et la rue de Faux à Court-St-Etienne (17 km)

Gentissart : . Entre la rue de la gare à Marbisoux et la confluence avec la thyle dans le centre de Villers-la-Ville (8 km)

Dreumont : . Entre la rue de Dreumont et la confluence avec le Gentissart (1,2 km)

Ri d'Hez : . Entre la rue Ry d'Hez (Baisy-Thy) et la confluence avec la Thyle à Tangissart (4,5 km)

Abreuron : . Entre sa source à Mellery et la confluence avec le ruisseau de Gentissart à Tilly (1,8 km)

La Bruyère : . Entre sa source et la confluence avec la Thyle à Sart-Dame-Avelines (1 km)

Tous les sites à berce présents en bord de cours d'eau sur la masse d'eau de la Thyle ont été traités (certains sites très envahis ont fait localement l'objet d'actions par la DGO3 - Direction des cours d'eau non navigables, dans le cadre du Plan Berce).

De même, les sites à berces en bord de cours d'eau sur la masse d'eau de la Lasne ont également été gérés, pour la 7^{ème} année ; quelques nouveaux sites ont également été traités cette année.



2. Berces/balsa : masse d'eau de la Petite Gette

Le fait de réduire les quantités à traiter sur la masse d'eau de la Thyle (cf ci-dessus), a permis de prévoir plus large *a priori* au niveau du chantier à exécuter sur la masse d'eau de la Petite Gette. Ce chantier a été confié à une entreprise qui collaborait pour la première fois à la présente campagne de lutte en Dyle-Gette. L'expérience ne fut pas heureuse, les ouvriers ayant pris un peu trop à la légère ce contrat, faute il faut le reconnaître d'un encadrement suffisant. L'importante charge de travail liée à l'encadrement des acteurs locaux lors des chantiers dits satellites n'a en effet pas permis d'accompagner l'équipe comme il aurait fallu. Toutefois, cela n'explique pas tout et une importante part de responsabilité incombe également à l'entreprise, notamment au niveau des connaissances de base relative à la balsamine. Ce problème de non-reconnaissance des plantes sans fleurs (combiné au facteur climatique) a fait que le gros des plantes a été retiré lors du 2^{ème} passage effectué en août, alors-même que les balsamines étaient pour la plupart toutes en graines ; parfois elles n'avaient même déjà plus leurs graines ! Au final donc, une grosse quantité de graines a malheureusement été produite malgré l'action. On fera mieux l'année prochaine ...

Le chantier a malgré tout porté sur les 5 cours d'eau prévus initialement : la Petite Gette sur Orp-Jauche et Hélécin, le Henri-Fontaine sur Hannut et Orp-Jauche, le Gollard sur Orp et Hélécin, la Bacquelaine sur Lincent et Orp et enfin le Piétrain sur Jodoigne et Orp.

Les BH ont donc été retirées sur **26,8 km** et **5** cours d'eau différents ; la durée de ce chantier est évaluée à **25 jours** effectifs (8 jours calendrier), soit quelques **186 heures** passées sur le terrain par les ouvriers de la nature.

Les tronçons traités pour la balsamine :

Petite Gette :	Entre la confluence avec le Henri-Fontaine et la sortie du territoire wallon (11 km)
Henri-Fontaine :	Entre la N64 et la confluence avec la Petite Gette dans le centre de Orp-le-Grand (7,3 km)
Gollard :	Entre la rue de Piétrain à Noduwèz et la confluence avec la Petite Gette dans le DP de Hélécin (3,5 km)
Piétrain :	Entre sa source et la confluence avec le ruisseau de Gollard (4 km)
Bacquelaine :	Entre le RAVeL et la confluence avec la Petite Gette à Maret (1 km)

Dans le même temps, deux populations de berces du Caucase ont également été traitées le long du Henri-Fontaine à Hannut.

3. Lutte contre l'hydrocotyle fausse-renoncule

Il s'agissait ici de la deuxième année de lutte ou plutôt de surveillance maintenant que le gros de la population a été retiré de l'étang et du cours d'eau.

Bonne nouvelle car nous n'avons retiré que de timides morceaux issus pour la plupart de résidus de gestions antérieures. Aucune reprise n'a été constatée au niveau de l'étang source, ce qui est en soi une très bonne chose !

Les sacs et bâches qui avaient servis au confinement des plantes l'année dernière ont été vidés (compost sans risque de reprise) et exportés.

Il conviendra néanmoins de maintenir une surveillance sur ce site les années prochaines voire même une dernière fois en cette fin d'année 2016 car maintenant que l'hydrocotyle est partie, l'étang et le linéaire de cours d'eau a été envahi par la lentille d'eau minuscule *Lemna minuta*, rendant très difficile la détection des fragments ou reprises d'hydrocotyles.

Malgré tout, le chantier initié en 2015 est un franc succès !

4. Chantiers satellites

Ces chantiers ont concerné **21 communes** du bassin Dyle-Gette et ont été réalisés en collaboration avec des acteurs locaux (associations, ouvriers communaux ou autres bénévoles ...).

Au total, le linéaire traité pour les balsamines a été de **120 km**, soit **29 cours d'eau** concernés par ces actions (en outre, parfois plusieurs tronçons ont été traités sur le même cours d'eau). **22** partenaires du Contrat de rivière ont collaboré à la présente campagne en 2016, soit un peu moins de **50 %** du partenariat du Contrat de rivière. Au final, pour mener à bien l'ensemble de ces chantiers, ce n'est pas moins de **199 collaborateurs** qui auront été directement mobilisés pour une durée cumulée de quelques **83 jours** de travail (1 demi-journée passée sur le terrain <> 1 journée dans ce calcul).

Ces chantiers ont pour objectif d'initier une dynamique locale et une prise de conscience sur la nécessité d'agir chez les partenaires du CRDG. Le nombre des chantiers satellites n'a cessé de croître ces dernières années (**6** en 2010, **13** en 2011, **23** en 2012, **24** en 2013, **29** en 2014, **32** en 2015 et **31** en 2016). Ils existent et fonctionnent grâce à l'implication généreuse de nombreux bénévoles, des partenaires associatifs et/ou des services communaux. Ces actions sont donc à poursuivre, voire à développer avec un autre public également (scolaire ou mouvements de jeunesse). Les résultats, plus que satisfaisants, ne sont toutefois pas comparables à ceux obtenus avec une entreprise professionnelle.





En complément par rapport aux autres années, choix a été fait cette année d'engager 3 étudiants jobistes à mi-temps pour travailler en juillet et août par équipes de deux en autonomie, soit 25 journées de travail.

Pour aider à encadrer les toujours plus nombreuses activités satellites, comme l'année dernière, le CRDG a engagé un collaborateur de terrain à mi-temps entre juillet et fin septembre.

5. Plan Berce

La coordination locale du plan berce a également été effectuée. Cette année, c'est près de 80 % des sites connus qui ont été gérés, notamment par les partenaires du Contrat de rivière. **5 dossiers** de demande d'intervention du SPW ont été rentrés auprès du service régional *ad hoc* pour les très grosses populations (importance ≥ 3). Des séances de gestion ont également été effectuées à la demande des partenaires.

Malheureusement, d'autres populations ont également été nouvellement recensées ... et gérées (ou pas) !

Au final, tout cumulé (hors hydrocotyle), c'est donc plus de **162 kilomètres** et **34 cours d'eau** différents qui ont été parcourus, tout ou partie, au cours de cet été et nettoyés des balsamines et berces présentes. Certains cours d'eau faisaient déjà l'objet d'actions locales depuis plusieurs années, pour d'autres (ou tronçons) il s'agissait de la première fois, pour d'autres encore, l'éradication est complète !

Des actions de lutte seront bien sûr reconduites l'année prochaine sur ces différents sites et/ou des réseaux de surveillance seront mis en place aux endroits où l'éradication est théoriquement complète (*i.e.* à partir de la 4^{ème} année de lutte). Bonne nouvelle, de nouveaux partenaires ont déjà manifesté leur intérêt pour mener des actions contre la balsamine de l'Himalaya en 2017 !